



Conseil économique et social

Distr. générale
10 mars 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016
24 juillet 2015-27 juillet 2016
Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 février 2016, à 10 heures

Président : M. Palma Cerna (Vice-Président) (Honduras)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

- a) Suivi des orientations recommandées par l'Assemblée générale et le Conseil (suite)

Renseignements les plus récents sur le dialogue au Conseil sur la position à long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Table-ronde : « Comment renforcer la coordination et l'intégration des volets développement, action humanitaire et paix dans les activités du système des Nations Unies »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Palma Cerna (Honduras), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

a) Suivi des orientations recommandées par l'Assemblée générale et le Conseil (suite)
(A/71/63-E/2016/8)

Renseignements les plus récents sur le dialogue au Conseil sur la position à long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. **Le Président**, rappelant que l'Organisation se trouve à un moment historique à l'issue de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, fait remarquer que, grâce à son dialogue sur la position à long terme du système des Nations Unies pour le développement, le Conseil a recensé les éléments nécessaires permettant de mettre en conformité les moyens d'intervention du système avec le nouveau cadre de développement et de s'assurer qu'il sera en mesure de donner les résultats prévus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'une des principales conclusions de la première phase du dialogue, qui a essentiellement permis aux États Membres de se faire une idée claire de la situation actuelle du système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble, a été le constat généralisé que le système se trouvait à un tournant et que le maintien du statu quo n'était pas une solution envisageable.

2. Les débats ont mis en évidence une grande convergence de vues entre les États Membres sur plusieurs priorités essentielles, notamment l'importance de déterminer clairement les fonctions auxquelles le système des Nations Unies pour le développement devait accorder une priorité élevée pour obtenir des résultats, compte tenu de ses avantages comparatifs et d'une meilleure intégration de

ses différents axes d'intervention, afin de parvenir aux résultats qu'implique l'imbrication des composantes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut également bien distinguer les activités que le système doit poursuivre de celles auxquelles il convient de mettre fin. Sur le terrain, l'Organisation doit être capable d'apporter une assistance efficace, adaptée à chaque situation, allant des besoins divers des pays à revenu intermédiaire à ceux des pays et régions en proie à des crises ou conflits persistants, où elle doit promouvoir une intégration plus grande des interventions humanitaires, de paix et de sécurité avec le développement à long terme et les activités de promotion de la résilience.

3. Le constat généralisé a été que la forme devait être subordonnée à la fonction. Le financement ne doit pas dicter les activités que l'Organisation doit mener ou abandonner mais il doit être conforme aux priorités et mandats de celle-ci. À cet égard, il est nécessaire de réorienter les pratiques de financement pour améliorer la qualité et la prévisibilité des ressources, en assurant un volume adéquat de ressources de base et en utilisant des modèles novateurs pour améliorer la qualité des ressources autres que les ressources de base. Des directives cohérentes et stratégiques à l'échelle du système sont également fondamentales. Il est possible d'améliorer les structures de gouvernance actuelles au niveau mondial comme sur le terrain. Au niveau mondial par exemple, il convient de renforcer le rôle du Conseil et des instances politiques de haut niveau sur le développement durable et de réexaminer les méthodes de travail et la représentation des conseils d'administration des organismes. Sur le terrain, certains dispositifs, tels que l'approche « Unis dans l'action », le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le système des coordonnateurs résidents, doivent être passés en revue pour s'assurer qu'ils sont en mesure de relever les défis et de tirer parti des possibilités offertes par le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plus important encore, ces dispositifs doivent contribuer à promouvoir les stratégies de développement des pays dans lesquels ces programmes sont mis en œuvre. La maîtrise nationale est essentielle et les procédures organisationnelles des Nations Unies sur le terrain doivent être conformes aux besoins et priorités des pays, qui sont consacrés dans les stratégies nationales de développement durable et qui ont fait l'objet d'accords dans le cadre de dispositifs de coordination nationaux. Les faits, les données et

l'innovation doivent être les fondements de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. Le personnel doit également être spécialisé, souple, intégré et dévoué au système dans son ensemble plutôt qu'à un organisme spécifique du fait que la plupart des problèmes de développement sont intersectoriels. Pour s'acquitter de son rôle, le système doit mobiliser tous les acteurs de développement et en tirer parti et s'assurer que les activités de collaboration sont conformes aux objectifs et mandats des États Membres grâce à des partenariats transparents et de dispositifs de responsabilisation.

4. La deuxième phase du dialogue, lancée en décembre 2015, vise à déboucher sur des propositions concrètes, destinées à renforcer le système des Nations Unies pour le développement, qui doivent faire fond sur les priorités définies jusqu'ici. Le Bureau a nommé une équipe de conseillers indépendants soigneusement sélectionnés qui aideront les États Membres à analyser et à définir les moyens de renforcer les activités du système et à fixer les priorités. Cette équipe comprend 14 experts possédant des compétences complémentaires, originaires de toutes les régions et de pays tant en développement que développés, y compris des représentants non gouvernementaux de divers établissements universitaires. Leur tâche est de fournir des idées, propositions et recommandations spécifiques avant les discussions menées dans le cadre du dialogue et d'entamer des consultations avec toutes les principales parties prenantes, notamment les États Membres, les organismes des Nations Unies au Siège et sur le terrain, les commissions régionales, les bureaux des organes directeurs, les président des mécanismes interinstitutions et les représentants du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Le Président demande à tous les États Membres d'apporter leur concours à l'équipe de conseillers en lui faisant part de leurs idées et de leurs perspectives et en formulant des propositions audacieuses et ambitieuses pour le changement.

5. Il est généralement reconnu que le système des Nations Unies doit s'adapter pour mettre en œuvre les accords historiques adoptés en 2015 et, de façon plus générale, pour relever les défis actuels. Le dialogue sur la position à long terme du système des Nations Unies pour le développement est crucial pour parvenir à une vision concrète du changement, en particulier avant le prochain examen quadriennal complet, qui permet à l'Assemblée générale de guider, d'évaluer et

de suivre les activités opérationnelles de développement. L'examen de 2016 donnera à l'Organisation l'occasion précieuse de formuler sa vision stratégique et son système d'application du principe de responsabilité pour les premières années de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le dialogue au Conseil contribuera au processus préparatoire de cet examen en apportant les éléments cruciaux qui permettront au système des Nations Unies pour le développement de fournir l'assistance intégrée, universelle et sur mesure qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable. Il est essentiel que le système des Nations Unies pour le développement œuvre de manière cohérente pour parvenir à des résultats communs qui tirent parti des divers avantages et atouts de chaque département, organisme, fonds et programme.

Table-ronde : « Comment renforcer la coordination et l'intégration des volets développement, action humanitaire et paix dans les activités du système des Nations Unies »

6. **M^{me Verma}** (Sous-Secrétaire d'État parlementaire au développement international du Royaume-Uni), prononçant le discours d'ouverture, fait observer que le débat en cours intervient à un moment où il y a des raisons de se montrer optimiste, à l'issue de l'adoption de plusieurs accords universels ambitieux en 2015. Toutefois, la communauté internationale est confrontée à de nombreuses crises prolongées, notamment en Syrie, au Yémen et au Soudan du Sud, qui sont tous en proie aux conflits et à l'instabilité. Il est donc clair que, pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'assurer que personne n'est laissé pour compte, il faut déployer davantage d'efforts pour prévenir les conflits et édifier des sociétés pacifiques et capables de s'adapter. Ce sont souvent les populations les plus pauvres qui sont les plus vulnérables aux crises, d'autant que leur situation s'aggrave lorsque la stabilité et la sécurité s'effondrent. Approximativement la moitié des personnes les plus pauvres du monde vit dans des pays touchés par des conflits et la violence. Les questions de paix, de développement et humanitaires sont fondamentalement interdépendantes et ne peuvent être examinées indépendamment les unes des autres. Le Royaume-Uni a accordé une grande priorité au renforcement de ses activités dans les volets paix, développement et action humanitaire, notamment

en s'engageant à consacrer 0,7 % de son produit national brut à l'aide publique au développement et en étant l'un des organisateurs de la Conférence de soutien à la Syrie et à la région, qui s'est tenue à Londres, le 4 février 2016. Le Royaume-Uni estime que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer dans la prévention de conflits futurs et la cessation des crises actuelles et, en novembre 2015, le Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni a présidé une réunion du Conseil de sécurité, la première fois qu'un ministre chargé du développement s'acquitte de cette fonction.

7. L'Organisation déploie des activités dans les domaines indissociables de la paix, du développement et de l'action humanitaire. Elle doit donc se trouver au centre des efforts déployés au niveau international pour régler les crises, étant donné l'intégration des volets paix, développement et action humanitaire, et notamment ses activités dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et du droit international. Le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se réunira à Istanbul les 23 et 24 mai 2016, la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui doit se tenir prochainement, le dialogue au Conseil économique et social et les négociations sur l'examen quadriennal complet contribueront à préparer l'Organisation à jouer ce rôle crucial.

8. Pour accomplir davantage de progrès, l'Organisation doit gérer plus efficacement les crises prolongées. Sa participation aux négociations politiques et de maintien de la paix dans de nombreux conflits difficiles dans le monde est extrêmement précieuse, mais elle doit toutefois abandonner la mentalité en silos dans les activités opérationnelles et de financement pour parvenir à des solutions politiques durables, au renforcement de la paix à plus long terme et au développement. À cet égard, les aspects humanitaires et de développement de l'Organisation doivent être intégrés plus efficacement. L'Organisation doit également agir plus tôt pour prévenir les conflits et remédier aux causes profondes de fragilité. Elle doit accorder la même priorité à la prévention des conflits qu'à leur règlement et s'attacher à promouvoir le renforcement des institutions, la gouvernance et l'état de droit, tous facteurs qui permettent aux économies de prospérer et de croître. Enfin elle doit faire preuve d'une plus grande souplesse et cibler ceux qui ont le plus besoin

d'aide, notamment les personnes les plus vulnérables et marginalisées, ainsi que les femmes et les filles.

9. Dans la pratique, des changements sont nécessaires dans trois domaines. En premier lieu, des progrès ont été certes accomplis dans l'approche « Unis dans l'action », mais celle-ci doit être mise en œuvre intégralement par tous les organismes, notamment par le biais des procédures opérationnelles permanentes et du cadre de gestion et de responsabilisation. Il sera également utile d'examiner les moyens d'assurer une coordination plus grande de la planification, de la budgétisation et de l'évaluation des risques dans les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix de l'Organisation. En deuxième lieu, les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs de l'action humanitaire et les chefs des équipes de pays des Nations Unies doivent pouvoir faire preuve de direction énergique en réponse aux besoins à court et à long terme et ils doivent être clairement habilités à mettre en œuvre tous les moyens du système des Nations Unies pour appuyer les priorités nationales. Les cadres supérieurs et les États Membres doivent également faire montre de direction efficace pour modifier les procédures et fournir des incitations qui contribueront à appuyer les activités conjointes, une exécution plus efficace et de meilleurs résultats. En troisième lieu, un financement soutenu est nécessaire, parallèlement à un appui consultatif spécialisé plus important pour tirer parti des succès remportés par les conseillers pour les questions de paix et de développement. La souplesse des ressources allouées aux fonds humanitaires, de paix et de développement doit être renforcée et de nouvelles formes de financement, notamment des investissements potentiels du secteur privé, doivent être recherchées. Grâce à ces dispositions, il sera possible d'exploiter les liens entre les volets développement, action humanitaire et paix. Ces mesures feront leurs preuves lorsqu'elles seront mises en œuvre au niveau des pays et qu'elles amélioreront de la vie des populations qui se trouvent en première ligne.

10. **M^{me} Haq** (ancienne Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions), conférencière, fait remarquer que les volets action humanitaire, paix et développement de l'Organisation fonctionnent encore essentiellement comme des entités distinctes et distantes alors que les problèmes actuels appellent un système capable d'unir ses forces beaucoup plus efficacement pour fournir de meilleurs résultats. Le

Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, dont elle a été la vice-présidente, a clairement fait savoir que les opérations de paix des Nations Unies ne pouvaient être menées indépendamment les unes des autres. L'expression « Unissons nos forces », qui est extraite du Préambule de la Charte des Nations Unies, a été employée dans le titre du rapport du Groupe de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) pour mieux rendre compte de la nature de son appel à l'Organisation pour qu'elle tire mieux parti de ses atouts politiques, qu'elle établisse des partenariats plus solides et qu'elle accorde une attention particulière aux populations qu'elle doit desservir. Le Groupe de haut niveau s'est efforcé de recenser les nombreux liens complexes déterminant le succès du règlement des conflits et a conclu que les interventions de paix et de sécurité devaient s'inscrire dans les dimensions politiques, sociales et économiques plus larges des situations de conflit. Il a noté que le développement social et économique équitable et sans exclusive était une composante importante de la promotion de la paix et que les aspects économiques, sociaux et environnementaux, tels que les moyens d'existence et les emplois, l'inclusion des femmes et des jeunes et la gestion responsable des ressources naturelles, constituaient la clé de voûte de sociétés prospères.

11. Étant donné que les crises dans le monde se prolongent toujours davantage, l'Organisation doit mettre à profit les nombreux outils dont elle dispose pour assurer la prévention des conflits, leur règlement et le relèvement. Une importance plus grande doit être accordée à la prévention, à la consolidation de la paix et au renforcement de la résilience plutôt qu'à la simple gestion des crises. Des centaines de milliards de dollars sont consacrés chaque année aux réponses militaires aux conflits, ce qui semble engendrer la surenchère. En outre, des dizaines de milliards de dollars sont affectés chaque année, à l'Organisation, à des interventions humanitaires et de maintien de la paix qui souvent durent de nombreuses années et ne parviennent pas à éliminer les facteurs sous-jacents des conflits. Même une fraction de ces sommes qui serait consacrée à des mesures plus efficaces de prévention des conflits pourrait engendrer des économies considérables dans l'avenir et, ce qui est plus important, prévenir d'innombrables pertes en vies humaines. Il faut renforcer les outils politiques et de médiation de l'Organisation et le système des Nations Unies pour le développement doit

être transformé en profondeur et renforcé pour lui permettre de mieux fonctionner avant, pendant et après les crises.

12. Le Groupe de haut niveau a unanimement estimé que la paix ne pouvait être édifiée ni promue uniquement par des interventions militaires et techniques. Une participation politique effective doit également être au cœur des activités de prévention et de règlement des conflits menés par l'Organisation ainsi que dans les situations post-conflictuelles. Au cours de ses consultations, le Groupe de haut niveau a entendu dire maintes fois que le système des Nations Unies ne prêtait pas une attention suffisante à la prévention des conflits, qui devrait être au centre de ses activités et qui pourrait contribuer au renforcement de la cohérence et de l'intégration à l'Organisation. C'est là un domaine où ses avantages comparatifs sont évidents du fait que les acteurs de développement peuvent assurer une participation en amont, axée sur la résilience, pour appuyer les infrastructures nationales de promotion de la paix. L'Organisation pourrait procéder à des analyses préliminaires et proposer diverses interventions en examinant les causes profondes et immédiates des conflits. Le recours aux envoyés spéciaux et aux médiateurs pourrait également être renforcé. Ces options plus légères de participation de l'Organisation pourraient être mises en place plus rapidement que des interventions post-conflictuelles plus lourdes. Le Groupe de haut niveau n'était pas le seul à souligner la nécessité de cohérence et d'une plus grande priorité accordée à la prévention. L'appel qu'il a lancé a été également repris lors de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation et les préparatifs du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

13. L'intégration est un leitmotiv dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 mais ce n'est pas un comportement inné à l'Organisation. Les bureaucraties du Secrétariat, des organismes, des fonds et des programmes et leurs organes directeurs respectifs sont fondamentalement morcelées et les moyens susceptibles d'encourager une cohérence plus grande ont été relativement faibles. Les causes d'un tel morcellement sont tout à fait naturelles au sein d'un complexe tentaculaire d'organismes spécialisés qui sont tenus de fournir, avec des ressources limitées, des résultats en réponse à de nombreuses priorités concurrentes et dont les mandats se sont amplifiés avec le temps. Cependant si l'Organisation peut reconnaître

que le morcellement est son état naturel, elle peut commencer à déterminer la voie à suivre. À cette fin, les États Membres doivent établir un dialogue entre les différents volets et l'Organisation doit disposer de ressources qui favorisent l'intégration au lieu de l'affaiblir. Le Secrétaire général doit disposer d'un mandat efficace pour promouvoir la cohérence et l'intégration et il doit être autorisé à fixer des objectifs clairs et limités qui permettront à l'Organisation d'intégrer ses fonctions. Si toutes les activités ne doivent pas nécessairement être intégrées du fait qu'elles entraîneront également des coûts de transaction, les équipes de direction doivent néanmoins attribuer un rang de priorité élevé à la cohérence, fixer des directives claires et galvaniser le système autour de quelques priorités communes. Il est crucial à tous les niveaux de réduire les pressions politiques et financières qui favorisent le morcellement et la tendance à la concurrence entre les équipes de direction. Les efforts déployés au sein des organismes des Nations Unies pour parvenir à une intégration plus grande ne sont pas suffisants; les États Membres doivent eux aussi coopérer étroitement avec la bureaucratie de l'Organisation pour y parvenir. À l'heure actuelle, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité sont saisis des questions séparément. Les conflits ne figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité que lorsqu'ils sont aigus ou qu'une attention insuffisante a été accordée à l'action préventive. En outre, il se peut que les directives des conseils d'administration des divers organismes ne soient pas conformes au mandat de l'architecture mondiale de l'Organisation et qu'elle soient parfois antinomiques, ce qui ne permet pas à celle-ci de soutenir la concurrence avec les pratiques plus souples d'organismes plus novateurs.

14. L'Organisation a montré qu'elle était capable de travailler à tous les niveaux pour mener des interventions intégrées et obtenir des résultats. La crise causée par le virus Ebola est un exemple récent de la façon dont les structures de gouvernance, les modalités de financement et les dispositifs organisationnels ont été harmonisés pour faire face à une situation d'urgence et aider les pays touchés à se relever en mettant en œuvre des solutions nationales appuyées par une assistance internationale ciblée et rapide.

15. Les choix qu'opèrent les États Membres à propos des ressources peuvent aggraver le morcellement ou au contraire renforcer la cohésion. Non seulement le

financement apporté par les donateurs est insuffisant mais les ressources préaffectées assorties de conditions rigoureuses ont augmenté, ce qui favorise une approche en silos qui encourage le morcellement et la concurrence et risque, en dernière analyse, d'aboutir au double emploi et à la sous-utilisation des ressources. Les modalités de financement commun, telles que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds d'affectation spéciale thématique, permettent d'améliorer la qualité et la prévisibilité du financement et d'encourager l'intégration. Dans son rapport de janvier 2016, le Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire a clairement reconnu que les ressources financières devaient fournir l'impulsion nécessaire au changement institutionnel pour combler le fossé entre l'action humanitaire et le développement. Il est particulièrement important de consentir des investissements dans la prévention des conflits et le renforcement de la résilience, qui sont des mesures plus économiques que les interventions coûteuses menées pendant et après les conflits.

16. Les vues recensées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix ont été émises dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations unies, mais elles sont également applicables dans les domaines social et économique. Ainsi par exemple, le Groupe de haut niveau a estimé qu'il était nécessaire de modifier la mentalité bureaucratique, de remplacer les vues parcellaires et centrées sur New-York qui avaient cours au Siège par la primauté à la réflexion à l'écoute du terrain et d'améliorer concrètement l'efficacité de l'Organisation. Les fonctionnaires sur le terrain doivent avoir une bonne compréhension du contexte, prendre en compte les réalités nationales et reconnaître que la population locale est le principal facteur du développement économique et social et de paix.

17. Par ailleurs, le renforcement des institutions et des capacités au niveau des pays doit être modulé et examiné soigneusement compte tenu des facteurs internes et des dynamiques politiques au lieu d'imposer des modèles déterminés par l'offre et d'adopter des approches trop techniques pour les réformes. Une attention particulière doit être accordée à l'amélioration de l'analyse des conflits et aux investissements dans des analyses intégrées qui tirent parti des différentes capacités de l'Organisation et de ses partenaires et qui leur permettent d'élaborer des interventions communes plus efficaces. Dans les pays

touchés par les conflits, l'Organisation doit élargir la portée de sa participation pour mieux comprendre les problèmes et les possibilités. L'importance excessive accordée aux capitales et aux petites élites de la sphère politique et de la fonction publique a été relevée comme étant un problème particulier dans les opérations de paix, mais l'action humanitaire et les activités de développement doivent également être renforcées pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte.

18. La nécessité d'une meilleure intégration de l'Organisation et de coopération pour éviter que les conflits ne compromettent la réalisation des objectifs mondiaux n'est pas uniquement une question de ressources mais également de direction. Si les décisions sur l'intégration structurelle des opérations de paix avec les acteurs humanitaires et de développement des Nations Unies sont prises au cas par cas, la cohérence stratégique sur le terrain doit néanmoins être assurée dans tous les cas. À cette fin les investissements dans des évaluations intégrées de qualité et la planification intégrée sont nécessaires.

19. L'Organisation dispose d'un énorme potentiel encore inexploité en raison de ses atouts spécifiques, tels que son impartialité, sa composition mondiale unique, sa capacité importante de rassemblement, son aptitude à fusionner les stratégies politiques et les interventions opérationnelles, l'ampleur de son expérience et sa capacité d'adaptation. Pour renforcer l'intégration et la cohérence, le Siège de l'Organisation doit faire preuve d'une direction énergique dans l'établissement des orientations et apporter des solutions faisant une large place au terrain, qui favorisent la coopération entre les acteurs des Nations Unies sur le terrain. Pour leur part, les États Membres doivent promouvoir une Organisation plus cohérente et intégrée en faisant état de leur convergence de vues dans les instances intergouvernementales et en prenant les décisions qui s'imposent en matière de financement. Le monde a besoin d'une Organisation plus efficace qui peut jouer son rôle pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par les États Membres et relever les nombreux défis auxquels ces derniers sont confrontés; le nouveau Secrétaire général doit être encouragé à accorder la priorité à ces questions.

20. M. Aleinikoff (Chargé de recherche au Huo Global Policy Initiative, Columbia Global Policy Initiative, Professeur de droit invité à la Columbia Law School), animateur du débat, estime qu'il faut

renforcer sensiblement la coopération horizontale entre les volets action humanitaire, paix et développement de l'Organisation car il sera impossible de s'acquitter de l'engagement de ne laisser personne pour compte si une attention particulière n'est pas accordée aux États en conflit, aux populations déplacées et aux États qui les accueillent. La coordination et l'intégration de ces trois volets ont été entravées jusqu'ici par des mandats et des modalités de financement jalousement défendus, des responsabilités éparses et des structures bureaucratiques rigides. M. Aleinikoff espère que les participants aborderont en toute franchise les problèmes de coordination interinstitutions et qu'ils seront spécifiques dans les propositions de changements structurels, opérationnels et institutionnels. Il leur demande également de fournir des exemples de coopération qui ont été couronnés ou non de succès dans le passé et de décrire comment ils proposent de piloter les changements et de promouvoir l'intégration dans leurs propres institutions.

21. **M^{me} Hochstetter Skinner-Kléé** [Ambassadrice du Guatemala à Rome et Présidente du conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM)], participante à la table ronde, fait observer que le thème du Groupe est particulièrement crucial pour le PAM étant donné sa participation importante dans les pays où la coordination des volets développement, action humanitaire et paix est d'une importance capitale pour le développement durable.

22. Depuis 2008, le nombre de guerres civiles graves a quasiment triplé et les crises humanitaires sont extrêmement nombreuses, les besoins étant supérieurs au champ d'intervention et aux capacités financières du système d'aide humanitaire. Par ailleurs, de plus nombreux pays luttent pour surmonter la fragilité et risquent de voir s'inverser les acquis de développement réalisés pendant des périodes de paix relative. À mesure que la situation dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'action humanitaire et du développement au niveau mondial devient plus complexe, les organismes des Nations Unies pour le développement sont confrontés, compte tenu de leurs mandats et fonctions, à des défis de plus en plus nombreux. Au XXI^e siècle, l'Organisation doit gérer des responsabilités plus complexes que jamais, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements de mettre en œuvre des mesures de développement, l'atténuation des changements climatiques, l'assistance

humanitaire, la prévention des conflits, les opérations de paix et la reconstruction et la stabilisation après les conflits. Ces objectifs et responsabilités diversifiés reflètent la capacité du système des Nations Unies de s'adapter à un environnement mondial en évolution rapide mais, dans certains cas, ils ont contribué à un morcellement relatif de ses activités, notamment dans la gestion des crises et des catastrophes.

23. L'analyse des contextes et des risques est l'un des principaux domaines permettant d'améliorer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Alors que l'analyse des contextes permet aux différents acteurs des Nations Unies et à leurs partenaires de comprendre les causes profondes et la dynamique d'un conflit ou d'une crise, l'analyse des risques permet de prévoir la probabilité de certaines crises et leurs conséquences potentielles. Ces approches, qui ont été élaborées dans le contexte des risques de catastrophes naturelles, doivent à présent être adaptées aux situations de conflit; à cet égard, il serait utile d'en apprendre davantage sur les outils permettant d'évaluer les risques dans les situations de conflit dans le cadre des volets action humanitaire, développement et paix et sécurité. Par ailleurs, l'élaboration des cadres de planification des Nations Unies doit être guidée par l'analyse conjointe des contextes et des risques en fonction de chaque situation.

24. La prévention des crises et le maintien de la paix sont une des responsabilités du système des Nations Unies et constituent le dénominateur commun entre les organismes d'aide humanitaire, de développement et de paix et de sécurité. Les équipes de direction des Nations Unies sur le terrain doivent collectivement prêter une importance plus grande à la prévention et à la nécessité de disposer de ressources financières suffisantes pour permettre la réalisation de progrès dans ces domaines. De nombreuses possibilités existent pour les organismes humanitaires, comme le PAM, d'apporter une contribution plus importante à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. En 2013, le conseil d'administration du PAM a approuvé une politique concernant le rôle du Programme dans la consolidation de la paix et les transitions, dans le cadre de laquelle les organismes humanitaires devaient non seulement s'assurer que l'assistance apportée ne faisait pas de tort mais également contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes tenant compte des risques de conflit, qui pourraient appuyer la cohésion sociale, la

résilience des communautés et la réconciliation nationale, en collaboration avec les acteurs locaux et nationaux, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies. Chaque fois que c'est possible, les possibilités d'obtenir des résultats collectifs fondés sur les avantages comparatifs de chaque acteur doivent être mises à profit pour promouvoir la prévention des conflits et la transition vers la paix et la stabilité. Ainsi par exemple, le PAM et le Département de l'appui aux missions de l'Organisation ont conclu un accord sur l'analyse et la planification conjointes et sur la fourniture de services d'information et de logistique pour appuyer les opérations de paix ou les missions politiques. Une telle coopération doit être encouragée et renforcée pour améliorer l'efficacité de l'Organisation dans les interventions face aux crises. Cependant la programmation conjointe n'est pas toujours indiquée, en particulier dans le cas des organismes humanitaires menant des activités dans des situations complexes et à haut risque, où l'espace humanitaire doit être préservé pour permettre l'accès dans des conditions de sécurité et la protection des civils bloqués dans des zones de conflit.

25. Finalement, le principe de la maîtrise nationale est essentiel dans la quête commune de la paix et du développement durable; les partenariats avec les gouvernements nationaux et les administrations locales sont cruciaux. Les organismes des Nations Unies doivent mettre leurs activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix en conformité avec les priorités nationales tout en sachant que, parfois, les capacités nationales sont faibles ou qu'il n'existe pas d'État-nation légitime et unifié.

26. La cohérence dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix doit aller au-delà du système des Nations Unies et englober les institutions et processus mondiaux et régionaux, notamment la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Union africaine. Ainsi par exemple, le partenariat ONU-Banque mondiale dans les situations de fragilité et de conflit constitue un cadre de consultation stratégique et opérationnelle entre les deux organismes ainsi que d'analyse commune, de suivi et d'évaluation conjoints, et d'harmonisation des stratégies nationales et de coopération technique sur le terrain.

27. Les liens étroits entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix doivent être pris en compte dans la formulation des prochains

plans stratégiques des divers fonds et programmes, qui permettent d'atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que dans l'élaboration des stratégies de pays. La réorientation vers une intégration plus grande des divers volets nécessite avant tout un changement de mentalité; les équipes de direction aux Nations Unies doivent aller au-delà d'une interprétation étroite des mandats et adopter la notion que la paix et le développement sont indissociables. Les donateurs doivent envisager des investissements à long terme qui visent à remédier aux causes profondes des conflits tandis que tous les gouvernements doivent épouser la vision transformatrice du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

28. **M. Aleinikoff** (Chargé de recherche au Huo Global Policy Initiative, Columbia Global Policy Initiative, Professeur de droit invité à la Columbia Law School), se référant à la remarque faite par l'ancienne Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, selon laquelle les directives des conseils d'administration des organismes spécifiques ne coïncident pas toujours avec le mandat de l'architecture mondiale de l'Organisation des Nations Unies, demande à la participante, en sa qualité de Présidente du conseil d'administration du PAM, de préciser comment respecter le mandat de l'organisme tout en s'assurant que ses priorités sont conformes à l'architecture mondiale.

29. **M^{me} Hochstetter Skinner-Klée** [Ambassadrice du Guatemala à Rome et Présidente du conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM)], fait observer que la question la plus complexe, au niveau tant mondial qu'institutionnel, est de savoir comment harmoniser les structures internes pour faire preuve d'efficacité sur le terrain et atteindre les objectifs de développement durable. À l'heure actuelle, la structure du PAM sur le terrain ne se prête pas à la mise en œuvre des éléments nécessaires au soutien des programmes nationaux des pays. Le conseil d'administration envisage donc d'élaborer un plan stratégique à long terme et de redéfinir le cadre de financement du Programme pour que ces deux instruments puissent aider les pays à recenser, au niveau national, les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les nouveaux objectifs. Une fois que ces lacunes auront été déterminées, le PAM apportera ses avantages comparatifs et ses capacités pour aider les pays à accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs. Une direction appropriée est cruciale pour

comprendre la fonction de chaque organisme sur le terrain; la priorité accordée à la prévention et à la compréhension du contexte est naturellement essentielle à cet égard. Le PAM doit également disposer d'outils de financement sous forme non seulement de dons traditionnels mais également de modalités novatrices. Des progrès ne peuvent être réalisés qu'en unissant les deux aspects de l'architecture interne et du financement et en s'assurant que les gouvernements assument la maîtrise nationale du Programme et coopèrent avec les institutions compétentes pour en assurer la mise en œuvre sur le terrain.

30. Chaque organisme, fonds et programme des Nations Unies doit analyser les activités qu'il doit mener pour être réellement efficace sur le terrain et la façon dont elles sont liées aux activités des autres organismes. Les organismes dont le siège se trouve à Rome, notamment le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et dont le champ d'action est similaire, ont toujours examiné ensemble leurs activités respectives et les domaines où leurs mandats pourraient se chevaucher. Ces discussions ne peuvent être tenues au Siège et doivent être menées sur le terrain, avec les responsables des administrations locales, afin de définir les domaines d'action de chaque organisme en fonction de ses atouts relatifs.

31. **M^{me} Clark** [Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], faisant observer que l'ampleur des crises actuelles et leurs répercussions profondes sur les vies humaines et les trajectoires de développement appellent une réponse internationale intégrée, note que le système des Nations Unies trouve toujours plus de nouveaux moyens de coopération entre les silos traditionnels pour renforcer la résilience, réduire les risques de catastrophe, appuyer le relèvement après les crises et assurer l'exécution en commun, même pendant les crises prolongées. Ainsi par exemple, grâce à l'action conjointe menée à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement et l'action humanitaire, il a été possible, avec l'appui des États Membres, d'élaborer des approches plus durables permettant de venir en aide aux populations et communautés touchées par la crise en Syrie.

32. Pour appuyer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le système des Nations Unies doit fusionner les savoirs, les capacités et les ressources de ses volets développement, action humanitaire et paix. En ce qui concerne l'engagement de ne laisser personne pour compte, il est clair que, pour parachever le développement, la communauté internationale doit atteindre les 125 millions de personnes qui actuellement ont besoin d'une assistance humanitaire directe, notamment celles qui se trouvent dans des situations de déplacement prolongé. Étant donné que la durée moyenne du déplacement par suite de guerres et de persécutions est de 17 ans, des interventions humanitaires et de développement à long terme sont clairement nécessaires. Le système des Nations Unies s'efforce de réduire les besoins humanitaires avec la préparation aux catastrophes, la réduction des risques et la prévention et l'assistance continue au développement humain pendant les crises prolongées et le relèvement après les crises. Il est important d'élaborer des cadres cohérents pour rendre opérationnelles les activités de développement, humanitaires et de consolidation de la paix des Nations Unies afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en améliorant, dans la mesure du possible, les dispositifs existants. Il convient également de rappeler qu'il n'est pas possible de parvenir à la paix et à la sécurité, pas plus qu'aux objectifs de développement durable, lorsque persistent des inégalités graves, notamment entre les sexes. À cet égard, l'objectif 10 sur la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre et la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, doivent être acceptés sans réserve.

33. La planification intégrée des programmes est nécessaire pour permettre au système des Nations Unies de coopérer conformément à la Charte. Afin de parvenir ensemble aux objectifs de développement durable, les organismes des Nations Unies doivent actualiser et intégrer leurs outils d'analyse et de planification. La planification du développement et de l'action humanitaire doit être pluriannuelle et menée conjointement, en particulier dans le cas de crises prolongées, lorsque traditionnellement l'approche en silos était appliquée aux activités humanitaires, de consolidation de la paix et de développement. L'objectif doit être de disposer d'un seul cadre des Nations Unies dans un pays donné. Le GNUD s'efforce

d'élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, des PNUAD plus stratégiques et il promeut également activement, auprès de ses partenaires chargés des activités humanitaires et de consolidation de la paix, la planification pluriannuelle avec des stratégies communes de mobilisation des ressources qui doivent rechercher des sources de financement en vue de résultats. L'occasion que représente le Sommet mondial sur l'action humanitaire doit être saisie pour dégager un consensus sur cette approche.

34. Les liens avec les opérations de paix des Nations Unies doivent être renforcés. Dans le cas des missions intégrées des Nations Unies, il reste beaucoup à faire pour parvenir à la vision d'une intervention intégrée des Nations Unies, qui fait fond sur les capacités et mandats respectifs des différents acteurs. Lorsqu'une telle mission est mise sur pied, les planificateurs doivent prendre en compte les capacités existantes des équipes des Nations Unies sur le terrain et appuyer leur renforcement. Le système des Nations Unies au niveau des pays doit alors définir les objectifs communs de promotion de consolidation de la paix, dont un grand nombre peuvent être atteints grâce à l'utilisation accrue de la programmation commune entre la mission et l'équipe de pays. L'intégration peut donc être promue et encouragée à l'échelle du système en tirant les enseignements des exemples où les missions intégrées ont été couronnées de succès.

35. Il convient de réexaminer le lien entre l'architecture de financement des Nations Unies et la façon dont sont planifiés et fonctionnent les divers volets de l'Organisation. Dans l'idéal, un cadre cohérent des Nations Unies, financé dans son ensemble par des engagements pluriannuels, permettra l'utilisation de multiples sources de fonds par des modalités de financement tant classiques que novatrices. Le GNUD se félicite du rôle de plus en plus important de la Banque mondiale et des autres institutions internationales et régionales de financement dans l'examen des formules de financement, notamment les modalités novatrices dans les cas de crise prolongée ou de fragilité. L'action commune de ces institutions et de l'Organisation et les apports communs de ressources pourraient être renforcés. Les donateurs pourraient également examiner les moyens de promouvoir la collaboration à l'échelle du système par leur financement des activités de l'Organisation, notamment en réexaminant le financement des interventions face au déplacement

prolongé, étant donné que l'aspect développement de ces dernières est traditionnellement relégué au deuxième plan. Une collaboration réussie sera peu probable si on ne rationalise pas les sources de financement, telles que les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, qui sont conformes aux priorités et plans nationaux et qui peuvent également faire fond sur les quotes-parts et le financement de l'action climatique et des interventions humanitaires. Les stratégies de financement conjoint et le financement commun favoriseront une intégration plus grande des volets du système.

36. Les mécanismes de coordination interinstitutions pourraient être renforcés. Les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies doivent pouvoir jouer un rôle de direction et assumer toutes les responsabilités correspondantes, en disposant de pleins pouvoirs, de la confiance et du soutien du système. Ils doivent également être capables de mobiliser les capacités et ressources de l'ensemble du système pour qu'il fonctionne comme un tout. Pour cette raison, il n'est jamais idéal de dissocier les fonctions de développement et de coordination humanitaire.

37. Les ressources disponibles pour la coopération internationale sont clairement limitées; l'économie mondiale est à présent en beaucoup moins bonne santé qu'elle ne l'était lors du lancement des objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, le monde est en proie à des crises prolongées et des situations de déplacement d'une ampleur inédite depuis la seconde guerre mondiale, avec en toile de fond des événements climatiques de plus en plus graves. Pour cette raison, il est important d'investir judicieusement les ressources dans la mise en œuvre du développement durable et de renforcer la coordination dans tous les volets de l'Organisation.

38. **M. Aleinikoff** (Chargé de recherche au Huo Global Policy Initiative, Columbia Global Policy Initiative, Professeur de droit invité à la Columbia Law School) demande quelles mesures d'incitation le système des Nations Unies peut mettre en place pour promouvoir une meilleure intégration et éviter que l'octroi de pouvoirs plus grands aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs de l'action humanitaire ne soit considéré par les autres organismes appartenant à l'équipe de pays des Nations Unies comme empiétant sur leur mandat.

39. **Mme Clark** [Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] fait observer que le financement commun et les fonds d'affectation spéciale multidonneurs, auxquels ne peuvent accéder que les organismes oeuvrant en commun, peuvent, à l'évidence, être un facteur important de ralliement des organismes du système autour d'objectifs communs. En ce qui concerne d'autres moyens de promouvoir l'intégration, le GNUD a accompli des progrès importants en incorporant dans les procédures opérationnelles permanentes les meilleures pratiques des pays pilotes bénéficiaires de l'approche « Unis dans l'action » et de ceux ayant lancé des initiatives similaires. Grâce à la mise en place de groupes des résultats dans toutes les équipes de pays des Nations Unies, tous les membres qui apportent leur contribution à un domaine particulier sont appelés à collaborer, ce qui leur demande de faire preuve d'ouverture et de transparence. Le GNUD a également convenu d'une approche commune pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en faisant sienne la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (« MAPS »), à laquelle chaque organisme contribue conformément à son mandat.

40. Pour que les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire soient considérés comme des chefs d'équipe efficaces bénéficiant de l'appui sans réserve de leurs équipes, les principaux responsables et les membres de la direction du GNUD doivent les soutenir fermement dans l'ensemble du système. Par ailleurs, le cadre de responsabilité mutuelle des coordonnateurs résidents, qui prévoit que ces derniers évaluent l'efficacité des chefs de secrétariat dans une équipe de pays des Nations Unies, et que ceux-ci évaluent la qualité du travail des coordonnateurs résidents, doit être appliqué systématiquement et dans son intégralité.

41. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence), participant à la table-ronde, note que des progrès sont accomplis dans le renforcement de la coordination entre les acteurs humanitaires et de développement au sein du système des Nations Unies. Il sera crucial, à l'avenir, de prendre en compte l'ampleur et la nature des besoins que l'Organisation s'efforce de satisfaire. Malgré les gains réalisés dans la

capacité et la qualité et la portée de leurs activités, les acteurs humanitaires sont plus demandés que jamais. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ses partenaires cherchent à obtenir un financement de 20,1 milliards de dollars en 2016, contre 3,8 milliards de dollars en 2005. Cette situation est due en partie au fait que les crises humanitaires durent souvent des générations. Les appels de fonds sont à présent renouvelés en moyenne tous les sept ans du fait que, par suite des effets croisés des changements climatiques, des conflits et de l'urbanisation, les chocs se produisent plus souvent et touchent un plus grand nombre de personnes. De nombreuses communautés vulnérables sont ainsi prises dans des cycles de catastrophe avec très peu de temps pour se relever entre ces cycles. Par ailleurs, quelque 80 % de l'action humanitaire sont menés dans des pays touchés par des conflits prolongés dans lesquels une solution politique n'est pas facile à trouver. La durée moyenne du déplacement induit par les conflits est à présent de 17 ans.

42. De nouveaux outils, partenariats et moyens de collaboration avec les acteurs de développement et de consolidations de la paix sont donc nécessaires pour parvenir à des résultats concrets en faveur de ceux qui sont touchés par les crises. En raison des cycles actuels de planification et de financement à court terme pour l'assistance humanitaire, les acteurs n'ont que rarement la possibilité d'aller au-delà de la fourniture de l'aide nécessaire à la survie pour répondre aux désirs des communautés de parvenir à l'autosuffisance à long terme et d'assurer la promotion des générations par l'éducation, l'emploi et les droits de l'homme. Il n'est plus approprié de se demander si les activités de secours peuvent contribuer au développement ou comment opérer la transition entre les acteurs humanitaires, de consolidation de la paix et de développement; par contre, il faut accorder une priorité plus grande à l'élimination des silos et à la coopération pour prévenir les crises, gérer les risques, réduire la vulnérabilité et mettre un terme aux besoins humanitaires.

43. Les activités et indicateurs de succès à court, à moyen et à long terme doivent être conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire doit donner aux États Membres l'occasion de montrer qu'ils considèrent la situation des millions de personnes touchées par les crises humanitaires comme

un facteur crucial dans la prise de décisions au niveau mondial. Le rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire (A/70/709) et le Programme d'action pour l'humanité en annexe soulignent cette nécessité et définissent cinq responsabilités fondamentales, notamment celle qui est intitulée « améliorer les conditions de vie – fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement ». La mise en œuvre de cette responsabilité nécessitera trois mutations profondes dans la politique et la pratique. En premier lieu, l'approche réactive aux crises doit être remplacée par une démarche préventive en accordant une priorité plus grande aux prévisions et à la préparation et en mettant en place des mesures d'incitation à l'action. En deuxième lieu, l'assistance doit renforcer et non remplacer les capacités et institutions existantes dans les environnements touchés par les crises et à haut risque. En termes concrets, les activités visant à rétablir et à soutenir les capacités nationales et locales doivent progresser plus rapidement que les investissements dans les interventions internationales face aux crises. En troisième lieu, il faut passer de l'approche à court terme déterminée par l'offre, mise en œuvre par les acteurs humanitaires travaillant seuls, à une approche déterminée par la demande et axée sur les résultats, qui sera adoptée par les acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix coopérant ensemble. Pour éviter un morcellement néfaste, ces trois mutations profondes doivent bénéficier de l'adhésion des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des gouvernements des pays touchés, des donateurs et de tous les autres acteurs de développement.

44. La première étape de la réforme consiste pour les acteurs à se réunir pour élaborer un énoncé commun des problèmes, compte tenu des données disponibles sur les risques, les besoins et les vulnérabilités. Dans la phase suivante, cet énoncé permettra de retenir un petit nombre de réalisations qui pourront être collectivement mises en œuvre pendant une période de trois à cinq ans, en s'appuyant sur les avantages comparatifs des divers acteurs. À cette fin, il sera procédé à l'adoption d'approches de planification et de programmation pluriannuelles et à l'examen des modalités permettant aux initiatives humanitaires de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable à moyen et à long terme. Aux termes du Programme d'action pour l'humanité, un appui sera apporté aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs de

l'action humanitaire qui joueront un rôle important dans la collaboration avec les gouvernements, l'analyse des données, le recensement des capacités et la mobilisation des ressources. Un exemple de la réorientation de l'approche sera le passage de la fourniture de secours d'urgence pour une éruption saisonnière prévisible de choléra, année après année, à la définition et à la mise en œuvre d'un objectif quinquennal sur l'établissement d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement et l'introduction de mesures de soins de santé préventifs. Bien entendu, les secours humanitaires dans des situations de conflit aigu et à la suite de catastrophes naturelles ne doivent pas flétrir mais, même dans ces situations, il est possible de renforcer la capacité des acteurs de gérer les risques, de prévenir les crises et de renforcer les institutions existantes et les stratégies d'adaptation.

45. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires aura à cœur de coopérer avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre l'engagement politique mondial de changement. Les États Membres doivent encourager leurs chefs d'État et de gouvernement à participer au Sommet mondial sur l'action humanitaire.

46. **M. Aleinikoff** (Chargé de recherche au Huo Global Policy Initiative, Columbia Global Policy Initiative, Professeur de droit invité à la Columbia Law School) demande au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence comment les approches de planification et de financement pluriannuelles vont être mises en œuvre, compte tenu du nombre croissant d'appels humanitaires et s'il est favorable aux modalités de financement commun.

47. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence) est partisan des modalités de financement commun, en particulier l'expansion du Fonds central pour les interventions d'urgence, car elles constituent une approche souple, globale, impartiale et universelle qui est essentielle au maintien des valeurs et principes humanitaires.

48. La Conférence de soutien à la Syrie et à la région a permis de lever 5,8 milliards de dollars en contributions annoncées pour 2016 et un montant supplémentaires de 5,4 milliards de dollars pour des

activités futures, ce qui montre qu'il est possible de collecter simultanément des fonds permettant de répondre aux besoins de développement immédiats et à moyen et à long terme découlant de la situation humanitaire. Si les dirigeants mondiaux participent au Sommet mondial sur l'action humanitaire souscrivent au rapport du Secrétaire général et au Programme d'action pour l'humanité et qu'ils apportent en contribution leurs avantages comparatifs, il sera possible de passer de l'action humanitaire axée sur la protection et le sauvetage de vies à la mise en œuvre d'efforts en commun parallèlement aux activités de développement et de consolidation de la paix, de permettre aux populations de survivre et de prospérer, de s'assurer que personne n'est laissé pour compte et d'aider d'abord les plus défavorisés.

49. **M. Onanga-Anyanga** [Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)], participant à la table-ronde, prenant la parole par liaison vidéo de Bangui, fait observer que la situation en République Centrafricaine est l'une des plus graves au monde mais que ce pays commence à sortir de son cauchemar. Les célébrations accueillant le nouveau Président viennent de se terminer, à l'issue d'élections pacifiques qui semblaient impossibles il y a quelques mois. La situation s'est beaucoup améliorée grâce aux efforts déployés par l'Organisation et à la visite du pape en novembre 2015, qui semble avoir été un tournant. Par-dessus tout, la population de la République Centrafricaine doit être félicitée pour sa détermination à parvenir à un avenir plus radieux pour elle-même et le pays après de nombreuses années de conflit, de mort et de destruction. Les élections ne sont pas une fin en elles-mêmes mais elles permettront à la population d'achever la longue transition politique et de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays. Il ne peut y avoir de développement durable en l'absence de paix et vice versa; en outre, tous les efforts actuellement déployés seront vains si la population de la République Centrafricaine n'est pas en mesure d'exercer ses droits fondamentaux.

50. Le système des Nations Unies a mis à contribution tous les moyens dont il disposait pour appuyer les institutions de la République Centrafricaine avant les élections. Si la MINUSCA et le PNUD sont responsables en grande partie des

activités visant à restaurer l'ordre constitutionnel et la démocratie, d'autres organismes des Nations Unies ont appuyé ces efforts en mettant à disposition leur personnel, leurs moyens de transport et d'autres ressources. Ainsi par exemple, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a utilisé ses propres ressources financières pour s'assurer que les réfugiés pouvaient voter. Cependant, cette coopération cruciale a été organisée sur une base ponctuelle. Il aurait été plus facile de maximiser l'effet transformateur de ressources exiguës si les fonds, programmes et organismes des Nations Unies avaient disposé dès le départ d'une analyse commune de la situation décrivant les principaux problèmes, menaces et priorités. Dans l'idéal, une telle planification stratégique doit être effectuée et dirigée par les autorités nationales. Si cette solution n'est pas réalisable dans des pays en guerre, aucun effort ne doit être épargné pour prendre en compte dès que possible les préoccupations nationales.

51. L'objectif 16 des Objectifs de développement durable représente une avancée importante. À première vue, il semble ne concerner que les pays en paix, mais il prend néanmoins en compte les principaux facteurs de conflit et sa mise en œuvre permettra donc d'aider des États comme la République centrafricaine à émerger de la crise. Il est important d'examiner comment les diverses composantes du système des Nations Unies peuvent coopérer pour apporter une assistance à ces pays. La MINUSCA a apporté une contribution importante au rétablissement de la sécurité, à la protection des civils, à la restauration de l'état de droit et à l'organisation d'élections dans ce pays. Elle a également appuyé les efforts déployés au niveau national pour élaborer et mettre en œuvre les initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réforme du secteur de la sécurité qui doit préparer l'État à une paix durable. Cependant, le budget de la MINUSCA, qui s'élève à quelque 850 millions de dollars pour 2016/17, n'est pas suffisant pour assurer une paix durable et elle ne peut donc agir seule d'autant qu'à l'heure actuelle, les principaux donateurs mènent généralement leurs activités en fonction de leur propres cadres et priorités. Du fait que l'intégration des activités des acteurs de développement, humanitaires et de sécurité au sein du système des Nations Unies et entre l'Organisation et ses partenaires extérieurs est volontaire, il faut recourir à la persuasion pour s'assurer que les budgets sont conformes aux priorités communes. En l'absence d'un

nouveau système qui permettra de mettre en commun tous les moyens disponibles sous une même autorité au niveau du pays, la meilleure formule est un pacte national qui fusionnera les programmes humanitaires, de développement, de paix et de sécurité et fixera des priorités acceptables pour le Conseil de sécurité comme pour le gouvernement national. Les communications initiales avec le nouveau Président indiquent qu'il est disposé à définir les priorités conformément au mandat de la MINUSCA. Le pacte national abordera non seulement les questions de paix et de sécurité mais également des domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et le développement des petites entreprises pour faciliter le passage de la fourniture d'une assistance d'urgence à l'établissement d'un développement à long terme. Le Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine demande instamment aux donateurs de se rallier à ces objectifs communs et de convenir d'allouer des ressources à des initiatives communes. Si cette formule est retenue, elle prouvera qu'une approche volontaire de la coopération reposant sur des arguments persuasifs est fondée. Le Représentant spécial espère que l'élaboration d'un pacte national permettra de s'assurer la coopération de tous les acteurs bien que le succès dépende des autorités de la République centrafricaine qui vont assumer la direction et de la demande faite aux divers acteurs d'unir leurs efforts.

52. **M. Wahba** (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire), participant à la table ronde, prenant la parole par liaison vidéo de Port-au-Prince, fait observer que la situation en Haïti est frappante en raison de l'interaction complexe d'une situation politique délicate, de la pauvreté et de crises humanitaires récurrentes telles que les éruptions de choléra, la sécheresse, le déplacement, les migrations de la République Dominicaine et la situation dramatique persistante des personnes déplacées par suite du tremblement de terre de 2010. Les causes profondes des crises humanitaires et de la violence dans certaines zones urbaines ont trait à la situation économique catastrophique : les deux tiers de la population sont considérés comme pauvres et un quart vit dans l'extrême pauvreté.

53. Le programme de réduction de la violence communautaire en Haïti est une approche novatrice de collaboration pour le maintien de la paix, à laquelle la MINUSTAH a coopéré, avec des organismes tels que le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations, le conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation internationale du Travail et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à divers projets dans les taudis, qui sont l'épicentre de la violence, de la pauvreté et des besoins humanitaires. Ce programme se fonde sur la collaboration des forces de sécurité pour créer un espace favorisant les initiatives visant à accroître l'emploi, à autonomiser les femmes et à fournir des soins de santé.

54. Le problème plus récent de personnes arrivant en Haïti depuis la République Dominicaine, soit spontanément soit parce qu'elles ont été déportées, est un exemple de crise humanitaire qui appelle également la fourniture d'une assistance pour remédier aux faiblesses du Gouvernement dans les domaines de l'emploi et de l'enregistrement des populations. Il est impossible pour les acteurs d'être efficaces s'ils travaillent en silos dans de telles situations. De nouveaux instruments ne sont pas nécessaires; les activités sont menées en se fondant sur les instruments existants qui sont efficaces s'ils sont utilisés à bon escient. À cet égard, le PNUAD qui est en cours d'élaboration prendra en compte les facteurs sous-jacents liés au développement, qui ont provoqué des crises humanitaires prolongées.

55. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'expérience en Haïti. Le premier est l'importance de la planification préalable; la MINUSTAH déploie ses activités depuis onze ans, mais des efforts sont seulement actuellement déployés pour déterminer comment coordonner les activités de paix, de développement et les secours humanitaires. En ce qui concerne le financement, le Fonds central pour les interventions d'urgence s'est révélé être un dispositif utile pour assurer le déploiement rapide des secours d'urgence et pour répondre aux besoins à plus long terme qui pourraient devenir des situations d'urgence s'ils ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, le Fonds pour la reconstruction d'Haïti a montré qu'avec une volonté politique suffisante de la communauté internationale, il est possible d'accomplir des progrès importants dans le financement d'une opération des

Nations Unies. À mesure qu'augmentent les interactions entre les équipes de pays et les missions de maintien de la paix, il faut déployer davantage d'efforts pour améliorer la cohérence entre les dispositifs financiers du Secrétariat de l'Organisation et les divers organismes, programmes et fonds.

56. **M^{me} Fladby** (Observatrice de la Norvège) demande si, pour mener les activités de manière intégrée, il faut partir de zéro ou s'il est possible de faire fond sur des instruments existants tels que la politique d'évaluation et de planification intégrées et le manuel de mise en œuvre de la politique d'évaluation et de planification intégrées. Elle souhaite également savoir comment les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire peuvent se voir accorder une autorité plus importante et un pouvoir de décision plus grand.

57. **M^{me} Webster** (Australie), prenant la parole également au nom du Canada, note qu'aux termes de l'objectif 16 des Objectifs de développement durable, il est clair que la paix et la sécurité sont fondamentales pour tout programme de développement. Le système des Nations Unies doit donc déployer davantage d'efforts pour assurer la préparation aux catastrophes naturelles et prévenir les conflits. Le récent cyclone à Fidji rappelle l'importance de l'état de préparation : les évaluations préliminaires de la situation indiquent que les mesures prises par le Gouvernement fidgien ont permis de réduire les pertes en vies humaines et de limiter les dégâts tandis que les interventions immédiates et efficaces de la communauté internationale ont montré l'importance de la coopération entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour mener une intervention humanitaire coordonnée et rapide qui doit être suivie de mesures visant à promouvoir le relèvement rapide et le développement.

58. Le développement, l'action humanitaire et les efforts de paix sont indissociables et l'intégration de ces approches est la prochaine étape dans la réalisation de la cohérence au sein du système des Nations Unies pour le développement. L'examen en 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies a mis en lumière ces problèmes et une de ses recommandations porte sur la consolidation de la paix qui doit être considérée non seulement comme une activité à mener après les conflits mais également comme un moyen de maintenir la paix. Les participants

au Sommet mondial sur l'action humanitaire doivent définir la vision qui permettra de renforcer l'efficacité et la viabilité de l'action humanitaire menée par le système des Nations Unies et ses partenaires.

L'examen quadriennal complet est un outil crucial pour la mise en œuvre des décisions prises au Sommet mondial sur l'action humanitaire et des recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Le Sommet doit également aborder des questions importantes telles que la nécessaire prise en compte du contexte et des besoins locaux dans les activités à mener et leur caractère inclusif, l'importance de l'intégration et de la cohérence des approches et la nécessité de disposer de données de qualité. Le système des Nations Unies doit mener ses activités en intégrant les divers mandats et secteurs pour parvenir à des objectifs communs et pour mettre en œuvre efficacement les programmes de développement, humanitaires et de paix. La structure du système doit permettre l'intégration des analyses, de la planification, de l'élaboration des politiques, du renforcement des capacités, du financement et de l'exécution. Une priorité plus grande doit être accordée au renforcement de la résilience et à la prise en compte de la vulnérabilité et des causes profondes des conflits.

59. Le rôle et les compétences des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire dans chaque pays doivent être renforcés du fait que les problèmes associés à la fragilité et aux situations de crise prolongée appellent une coordination étroite et efficace entre les divers organismes et les acteurs extérieurs. Dans l'idéal, les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire doivent avoir des compétences en matière de gestion organisationnelle, de diplomatie et d'analyse politique stratégique ainsi qu'une grande expérience des activités humanitaires et de développement.

60. Les délégations canadienne et australienne approuvent la pratique optimale qui consiste à fournir aux organisations des fonds pluriannuels non préaffectés pour promouvoir une planification plus stratégique et des interventions souples. Elles sont également favorables à la planification, à la mise en œuvre et au suivi communs qui mettent à profit les compétences spécialisées de chaque organisme concerné. Les deux délégations auront à cœur de collaborer avec les États Membres avant le Sommet mondial sur l'action humanitaire et les négociations sur l'examen quadriennal complet de 2016 et elles

souhaitent connaître les éléments du programme de réformes humanitaires et de consolidation de la paix qui peuvent être abordés lors de ce processus d'examen.

61. **M. Al-Musawi** (Iraq) rappelle que le développement et la sécurité sont interdépendants. Certains États jouissent de sécurité mais ont besoin d'un développement durable plus important pour la renforcer. D'autres États manquent de sécurité mais disposent d'un grand potentiel de développement, ce qui peut être un facteur important dans la mise en œuvre de la sécurité et de la stabilité. La moitié des États qui souffrent de pauvreté sont pris dans des cycles de conflits et d'instabilité. Le développement durable et d'autres outils de prévention des conflits joueront un rôle important pour éviter à l'autre moitié d'être entraînée dans de tels cycles.

62. Les opérations de maintien de la paix comportent souvent des projets simples à impact rapide qui permettent de répondre aux besoins immédiats des communautés locales. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il sera possible de développer de telles activités pour mettre en place les conditions de développement dont les États ont besoin pour parvenir à la sécurité et à la stabilité.

63. Le représentant de l'Iraq souhaite souligner l'importance de la coopération et de l'intégration entre les équipes de pays et les missions de maintien de la paix pour toute stratégie visant à aider les pays à sortir du conflit et de l'instabilité.

64. **M. Sareer** (Observateur des Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que la tragédie à Fidji a mis en lumière l'urgence du renforcement de la coordination entre les activités menées par l'Organisation dans le domaine humanitaire, les interventions en cas de catastrophe, les changements climatiques, la résilience et la réduction des risques de catastrophes. Les catastrophes naturelles dans les petits États insulaires provoquent non seulement des crises humanitaires mais elles compromettent également le développement. La transition d'un certain nombre de ces États du statut de pays les moins avancés a été retardée comme conséquence directe des dégâts infligés par des événements climatiques extrêmes. Du fait que les changements climatiques causant de tels événements deviennent de plus en plus fréquents et violents,

l'intégration des activités effectuées par l'Organisation est cruciale.

65. Le système des Nations Unies est confronté à de nombreux problèmes dans l'institutionnalisation d'une programmation stratégique à l'échelle du système pour les situations de développement complexes, notamment la coordination horizontale au sein du système et la coordination verticale entre les niveaux mondial, régional et national. Dans le passé, la coopération interinstitutions a été entravée par la confusion entourant les activités qui devaient être coordonnées entre les organismes. Les plans stratégiques des fonds et programmes des Nations Unies doivent être coordonnés tout en maintenant la souplesse dans leur approche de situations spécifiques.

66. L'examen quadriennal complet doit être considéré comme l'occasion de recenser les moyens de promouvoir le renforcement des activités dans des questions interdisciplinaires telles que le renforcement de la résilience. Les améliorations à apporter pourraient être une meilleure allocation des ressources financières et le partage des responsabilités entre les divers organismes des Nations Unies.

67. L'Alliance des petits États insulaires espère qu'une attention prioritaire sera accordée aux petits États insulaires en développement dans les activités de l'Organisation portant sur les catastrophes, étant donné la visibilité plus grande des liens étroits entre l'assistance humanitaire, le développement durable, la gestion des catastrophes et les changements climatiques dans ces États.

68. **M^{me} Hochstetter Skinner-Klée** [Ambassadrice du Guatemala à Rome et Présidente du conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM)] rappelle que plusieurs cadres convenus de coopération stratégique existent déjà. Ainsi par exemple, le PAM a activement promu la politique d'évaluation et de planification intégrées, qui constitue un cadre utile pour l'évaluation stratégique dans les situations pendant et après les conflits.

69. En ce qui concerne la réforme du système humanitaire, il est important d'assurer la cohérence dans la planification au niveau des organismes. À cette fin, l'analyse commune des informations doit prendre en compte le contexte et déterminer les risques. Il faut déployer davantage d'efforts pour assurer l'état de préparation et la résilience. Plus particulièrement, le rôle spécifique de chaque acteur doit être défini en

fonction de ses atouts uniques pour que les mesures prises soient complémentaires et aussi efficaces que possible.

70. **M^{me} Nakamitsu** [Administratrice assistante du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et Directrice du Groupe de réponse aux crises], prenant la parole au nom de l'Administratrice du PNUD, fait observer que le Programme s'attache à mettre en œuvre la politique d'évaluation et de planification intégrées. Il commence à pouvoir distinguer les éléments qui sont performants de ceux qui ne le sont pas et à intégrer ces données d'expérience dans ses efforts visant à renforcer l'exécution. De nombreuses discussions sur la planification intégrée ont eu lieu au Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix ainsi qu'au Groupe consultatif d'experts sur l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix, et un nouveau groupe du soutien de la planification est actuellement mis en place au Cabinet du Secrétaire général. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire sera l'occasion de synthétiser ces discussions.

71. Les coordonnateurs résidents n'ont pas le pouvoir de donner des ordres aux autres organismes travaillant sur le terrain; ils doivent obtenir la confiance des chefs de ces organismes pour exercer leur autorité. Des progrès ont déjà été réalisés dans la nomination de personnel doté des compétences et des qualités requises pour ces postes, mais il faut faire davantage pour s'assurer que leurs bureaux ont les capacités et les ressources voulues pour leur permettre d'assumer la direction. Par ailleurs, il faut mettre en place un système par lequel les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire examineront l'efficacité de l'action des chefs de secrétariat dans le pays compte tenu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats convenus collectivement.

72. En réponse à la question posée par la représentante de l'Australie, l'Administratrice assistante du PNUD fait observer que le GNUD examine, notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les problèmes de transition, la mesure dans laquelle l'intégration de ses activités humanitaires de développement doit être liée à l'examen quadriennal complet. Cependant, il appartient en dernière analyse aux États Membres de décider des questions qui seront abordées dans cet examen.

73. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence) affirme que la planification intégrée est l'une des principales contributions que peut apporter le système des Nations Unies et qu'elle est déjà incorporée dans le rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire. Plus particulièrement, en vertu de l'échange « donnant-donnant » préconisé par le Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire, l'Organisation sera invitée à faire preuve d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des dons qu'elle reçoit pour les activités humanitaires, de développement et de maintien de la paix. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire sera l'occasion d'examiner comment les progrès peuvent être réalisés dans ce domaine à condition que des représentants des États à un niveau élevé participent au Sommet.

74. Les pouvoirs dont devraient disposer les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire comportent quatre éléments, à savoir demander et regrouper les données et les analyses nécessaires, arbitrer et arrêter le cadre de la réalisation collective, assurer l'exécution cohérente des programmes et représenter le système des Nations Unies dans les interactions avec les donateurs. Cependant, il ne suffit pas de renforcer les pouvoirs des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire; les donateurs doivent aussi s'impliquer et s'assurer qu'ils ne financent pas le morcellement des activités en demandant à l'Organisation de répondre à des requêtes, exigences et attentes diverses et souvent contradictoires.

75. Les États Membres peuvent parvenir à un programme de financement humanitaire à l'issue du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Le financement visant à appuyer les activités collectives des divers acteurs tels que les organismes des Nations Unies chargés de l'action humanitaire et du développement, la Banque mondiale, les municipalités, la société civile et le secteur privé, doit être prévisible et pluriannuel pour permettre le passage du financement des projets à celui des investissements dans l'humanité. Si une part importante des besoins humanitaires est causée par les conflits, il est important toutefois de ne pas oublier l'importance de la prévention et de la préparation face aux catastrophes naturelles. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire comprendra une table ronde sur une

approche globale des activités humanitaires, les changements climatiques, la résilience et le maintien de la paix.

76. En réponse à une question posée par l'animateur du débat, le Secrétaire général adjoint fait savoir que s'il disposait de 500 millions de dollars à allouer, il les consacrerait à l'amélioration de la résilience en renforçant les capacités locales.

77. **M. Onanga-Anyanga** [Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)], prenant la parole par liaison vidéo de Bangui, estime que trop peu de ressources sont consacrées à la prévention; le système des Nations Unies fait preuve d'une efficacité plus grande dans la maîtrise des incendies que dans leur prévention. La prévention est une question complexe étant donné les différentes vues des États Membres sur les tensions entre prévention et souveraineté. Tant qu'un accord ne sera pas conclu, les conflits prolongés et récurrents continueront de se produire. Le Représentant spécial du Secrétaire général espère que les processus de définition des mandats seront améliorés en faisant participer dès le début l'équipe de pays des Nations Unies compétente à la planification à long terme. La vision générale doit se fonder sur la prévention et un financement adéquat et souple doit être disponible. Par ailleurs, les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire doivent être pleinement responsables tout en disposant des pouvoirs nécessaires pour s'assurer que des mesures efficaces sont prises.

78. Les projets à impact rapide sont d'excellents outils qui méritent un financement plus important. Ce ne sont pas que des palliatifs; pour les groupes les plus vulnérables, tout ce qui leur permet de sortir de la pauvreté, même dans une faible mesure, sera d'une grande importance et pourra les mettre sur la voie du développement. En dernière analyse, il faut opérer un changement des mentalités déterminées par les processus en faveur d'une vision centrée sur l'être humain. Le Représentant spécial a récemment tenté de faire prendre des mesures à la MINUSCA pour permettre à des personnes vivant dans des camps de s'installer dans des maisons, mais le coordonnateur résident l'a informé que les organismes humanitaires risquaient de se plaindre que la MINUSCA empiétait sur leurs activités. Cet incident souligne à

quel point il est important de s'assurer que le système ne finance pas le morcellement et l'inactivité.

79. **M. Wahba** [Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire], prenant la parole par liaison vidéo de Port-au-Prince, estime que, dans une culture égalitaire, l'autorité n'est pas octroyée mais se mérite. Les coordinateurs résidents doivent donc obtenir leurs pouvoirs en se montrant capables d'élaborer un consensus, de négocier des besoins concurrents et d'allouer les ressources financières de façon satisfaisante.

80. L'examen quadriennal complet de 2012 a porté essentiellement sur le passage de la fourniture de secours au développement, et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général espère que l'examen de 2016 examinera plus en profondeur la façon dont les secours, le développement et les activités de maintien de la paix, tout en étant des activités distinctes en réponse à des besoins différents, sont néanmoins liés et souvent menés simultanément. La MINUSTAH a déjà examiné comment les projets à impact rapide peuvent servir de point de départ à une participation à plus long terme à une activité ou un domaine particulier.

81. Si 500 millions de dollars étaient disponibles, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général organisera une discussion générale avec la population du pays desservi pour déterminer ce qu'elle souhaite réellement que l'Organisation fasse pour elle.

La séance est levée à 13 h 5.